
Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard
et des Rapides-des-Coeurs**

Dossier 3211-12-72

27 juillet 2004

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet des aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs par Hydro-Québec répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

2001-06-06	Réception de l'avis de projet
2001-06-15	Transmission de la directive du ministre à l'initiateur de projet
2004-05-21	Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement
2004-06-07	Consultation sur la recevabilité de l'étude d'impact
2004-06-29	Transmission des questions et commentaires à l'initiateur de projet
2004-07-14	Réception des réponses aux questions et commentaires demandées par le MENV (document de travail préliminaire)
2004-07-15	Consultation sur les réponses (document préliminaire précité) de l'initiateur aux questions et commentaires demandés par le MENV
2004-07-22	Réception des réponses aux questions et commentaires demandées par le MENV (document final)
2004-07-26	Fin de la consultation sur les réponses de l'initiateur de projet

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet des aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs vient ajouter deux nouveaux aménagements hydroélectriques sur la rivière Saint-Maurice déjà largement mise en valeur par Hydro-Québec qui possède huit centrales sur ce même cours d'eau. Les sites envisagés sont situés sur la rivière Saint-Maurice à 120 km (Chute-Allard) et 108 km (Rapides-des-Cœurs) de route au nord-ouest de La Tuque. Ces nouvelles centrales exploitées au fil de l'eau ne modifieront pas la gestion du Saint-Maurice. Ces deux nouveaux aménagements hydroélectriques auront au total une puissance d'environ 138 mégawatts (MW).

L'aménagement de la Chute-Allard comprendra deux barrages-poids situés de part et d'autre de la prise d'eau de la centrale, un évacuateur de crues à vannes gonflables et un évacuateur de crues à vannes verticales et une centrale en surface équipée de six groupes turbines-alternateurs. Un nouveau chemin d'accès reliera les ouvrages à la route 25 (R0461). La centrale de la Chute-Allard sera exploitée au fil de l'eau sous une hauteur de chute d'environ 17 m. Le débit d'équipement est de 396 m³/s et sa puissance installée sera de 62 MW pour une production annuelle moyenne d'énergie de 396 gigawattheures (GWh). La retenue créée par le barrage s'étendra sur 5,1 km jusqu'à la réserve de Wemotaci. Elle ennoiera une superficie terrestre d'environ 2 km².

L'aménagement des Rapides-des-Cœurs comprendra un barrage en enrochement d'environ 20 m de hauteur, deux barrages-poids situés de part et d'autre de la prise d'eau de la centrale, un évacuateur de crues à vannes verticales et une centrale en surface équipée de six groupes turbines-alternateurs. Un nouveau chemin d'accès reliera les ouvrages à la route 25 (R0461). La centrale des Rapides-des-Coeurs sera également exploitée au fil de l'eau sous une hauteur de chute d'environ 22 m. Le débit d'équipement est de 396 m³/s et sa puissance installée sera de 76 MW pour une production annuelle moyenne d'énergie de 481 GWh. La retenue créée par le barrage s'étendra sur 22 km jusqu'à la hauteur de la station ferroviaire de Vandry. Elle ennoiera une superficie terrestre d'environ 3,7 km².

La production des nouvelles centrales sera intégrée au réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie par une nouvelle ligne de 230 kV d'une longueur approximative de 60 km qui se raccordera au poste de Rapides-Blanc.

Selon les prévisions, la construction devrait débuter en mars 2005 et la mise en service des centrales devrait avoir lieu en 2007 et 2008. Le coût de réalisation des deux aménagements est estimé à 680 M\$.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l’analyse et de l’expertise de la Mauricie et Centre-du-Québec;
- la Direction du patrimoine écologique et du développement durable;
- la Direction des politiques en milieu terrestre;
- la Direction du suivi de l’état de l’environnement;
- le Centre d’expertise hydrique du Québec;
- le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche;
- le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs :
 - Direction de l’aménagement de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
 - Direction du développement électrique;
 - Direction de l’environnement forestier;
 - Direction régionale de la gestion du territoire public de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- le ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la sécurité civile de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- le ministère des Transports – Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- Pêches et Océans Canada – Direction de la gestion de l’habitat du poisson¹;
- Transports Canada – Protection des eaux navigables.

L’avis de recevabilité a été formulé à partir de l’analyse des documents suivants :

- HYDRO-QUÉBEC. Mai 2004. *Aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs*, Étude d’impact sur l’environnement, Volume 1, Vue d’ensemble, pagination multiple;
- HYDRO-QUÉBEC. Mai 2004. *Aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs*, Étude d’impact sur l’environnement, Volume 2, Milieux physique et biologique, pagination multiple;

¹Les représentants du MPO n’étaient pas en mesure au moment de rédiger le présent avis de recevabilité, de formuler précisément leurs questions et commentaires. Ils ont fourni une liste des sujets qui demanderont d’être éclaircis ou approfondis.

- HYDRO-QUÉBEC. Mai 2004. *Aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs*, Étude d'impact sur l'environnement, Volume 3, Milieu humain, pagination multiple;
- HYDRO-QUÉBEC. Mai 2004. *Aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs*, Étude d'impact sur l'environnement, Volume 4, Effets cumulatifs, pagination multiple;
- HYDRO-QUÉBEC. Juillet 2004. *Aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs*, Complément de l'étude d'impact sur l'environnement, Réponses aux questions du ministère de l'Environnement du Québec, pagination multiple;
- HYDRO-QUÉBEC. Juillet 2004. *Aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs*, Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, pagination multiple.

L'analyse qui a été faite du dossier en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, y incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre du 15 juin 2001.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet, nous recommandons que celle-ci soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Gilles Lefebvre
Chargé de projet
Service des projets en milieu hydrique